

(N° 318)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1921.

Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1921 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(5^e SÉRIE.)Bruxelles, le 1^{er} juin 1921.*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à divers amendements à apporter au tableau XVII (*Dépenses extraordinaires*) et au tableau XVIII (*Dépenses recouvrables* en exécution des Traités de Paix) du projet de Budget général pour l'exercice 1921.

Ensuite de ces amendements, les prévisions de dépenses augmentent :

Au tableau XVII (chapitre du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes) de fr. 34,849,650 »

Au tableau XVIII (chapitre du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes) de 1,950,000 »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

THEUNIS.

(1) Budget, n° 101.

Rapport général, n° 261.

Amendements, n°s 293, 304, 308, 309, 310 et 316.

NOTE

AMENDEMENTS.

TABLEAU XVII.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Ministère des Chemins de fer, Marine,
Postes et Télégraphes.

ART. 68. — Chemins de fer, Voies et Travaux
(y compris une somme de 24,000,000 de francs pour
des dépenses de 1920). fr. 69,000,000 »

Augmentation de 24,000,000 de francs pour la liquidation de dépenses engagées en 1920 au delà du crédit voté. Ce dépassement est dû à diverses causes et notamment au relèvement du coût des matériaux et de la main-d'œuvre au cours de cette année.

ART. 68^{bis} (nouveau). — Acquisition d'immeubles
pour le service du Département des Chemins de fer.
. fr. 450,000 »

a) Immeuble situé boulevard du Jardin-Botanique, 48, à Bruxelles, et destiné à l'installation du service international des billets combinés . fr. 411,500 »

b) Immeuble situé rue de Terre-Neuve, 110, et destiné au logement du chef de station à Bruxelles-Midi 38,500 »

ENSEMBLE. fr. 450,000 »

ART. 71. — Services de l'électricité
. fr. 15,095,500 »

ART. 71. — Diensten der electriciteit
. fr. 15,095,500 »

Augmentation de 1,175,000 francs pour des travaux d'installation, d'éclairage électrique, de force motrice, de cabines de transformation, de transbordeurs, etc., réclamés d'urgence par l'administration des chemins de fer.

Le supplément sollicité servira, en outre, à concurrence de 4,935 francs, à dédommager l'adjudicataire d'une entreprise de pose de cables sous-fluviaux des conséquences d'une erreur commise dans la fixation du prix de sa soumission

TABEL XVII.

BUITENGEWONE UITGAVEN

Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen,
Posterijen en Telegrafien.

ART. 68. — Spoorwegen, Weg en Werken (inbe-
grepen eene som van 24,000,000 frank voor uitga-
ven van 1920) fr. 69,000,000 »

ART. 68^{bis} (nieuw). — Aankoop van onroerende
goederen voor den dienst van het Departement van
Spoorwegen fr. 450,000 »

a) Immeuble situé boulevard du Jardin-Botanique, 48, à Bruxelles, et destiné à l'installation du service international des billets combinés . fr. 411,500 »

b) Immeuble situé rue de Terre-Neuve, 110, et destiné au logement du chef de station à Bruxelles-Midi 38,500 »

ENSEMBLE. fr. 450,000 »

ART. 71. — Diensten der electriciteit
. fr. 15,095,500 »

ART. 71. — Diensten der electriciteit
. fr. 15,095,500 »

Augmentation de 1,175,000 francs pour des travaux d'installation, d'éclairage électrique, de force motrice, de cabines de transformation, de transbordeurs, etc., réclamés d'urgence par l'administration des chemins de fer.

Le supplément sollicité servira, en outre, à concurrence de 4,935 francs, à dédommager l'adjudicataire d'une entreprise de pose de cables sous-fluviaux des conséquences d'une erreur commise dans la fixation du prix de sa soumission

ART. 73. — Administration des Postes	ART. 73. — Beheer der Posterijen.
fr. 2,862,650 »	fr. 2,862,650 »

Augmentation de 370,650 francs destinée à l'achat de camionnettes pour le service postal de Bruxelles.

ART. 72. — Services de la Marine	ART. 72. — Diensten van het Zeewezen
fr. 21,435,500 »	fr. 21,435,500 »

Augmentation de 8,854,000 francs destinée aux frais de reprise, de remise en état, de gestion, etc., de navires allemands attribués à la Belgique.

A la suite de la conférence de Spa, il échet à la Belgique une trentaine de navires allemands. Cette flotte a été prise en réception et a été gérée par l'administration de la Marine. Elle sera vendue à l'intervention de l'administration des Domaines et le produit de la vente, qui est évalué à 32 millions de francs, sera versé au Trésor à titre de recette exceptionnelle. Un amendement est prévu à cet effet au tableau des Voies et Moyens.

TABLEAU XVIII.

DÉPENSES RECOUVRABLES EN EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PAIX.

Ministère des Chemins de fer, Marine,
Postes et Télégraphes.

ART. 33. — Chemins de fer. Services communs
(y compris une somme de 150,000 francs pour des
dépenses de 1920) fr. 2,050,000 »

TABEL XVIII.

UITGAVEN INVORDERBAAR IN UITVOERING DER VREDESVER- DRAGEN.

Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen,
Posterijen en Telegrafien.

ART. 33. — Spoorwegen. Gemeenschappelijke
diensten (inbegrepen eene som van 150,000 frank
voor uitgaven van 1920) fr. 2,050,000 »

Augmentation : 150,000 francs.

Les crédits votés pour 1920 ont été dépassés de pareille somme, par suite de la hausse du prix des matières et du coût de la main-d'œuvre.

ART. 35. — Chemin de fer. Traction et matériel (y compris une somme de 151,900,000 francs pour des dépenses de 1920) fr. 578,450,000 »	ART. 35. — Spoorwegen. Trekdienst en materieel (inbegrepen eene som van 151,000,000 frank voor uitgaven van 1920) fr. 578,450,000 »
--	---

Le libellé du crédit est complété en vue de permettre l'imputation des dépenses engagées en 1920 au delà des crédits par suite :

- 1° De la hausse considérable du prix des matières et du coût de la main-d'œuvre fr. 81,900,000 »
- 2° Des salaires payés au personnel des ateliers, utilisé en 1920, à la réparation du matériel avarié au cours de la guerre. fr. 70,000,000 »

Le crédit ne doit pas être augmenté de ce chef.

ART. 36. — Chemin de fer, transports (y compris une somme de 4,200,000 francs pour des dépenses de 1920). fr. 9,500,000 »	ART. 36. — Spoorwegen, vervoer (inbegrepen eene som van 4,200,000 frank voor uitgaven van 1920). fr. 9,500,000 »
---	--

Des dépenses s'élevant à 4,200,000 francs, ont été engagées en 1920 au delà du crédit alloué, par suite de la hausse du prix des matières et du coût de la main-d'œuvre. Elles peuvent être imputées sur le crédit en question sans augmentation de celui-ci.

ART. 37. — Services de l'électricité fr. 2,820,000 »	ART. 37. — Diensten der electriciteit fr. 2,820,000 »
--	---

Augmentation de 1,800,000 francs pour des dépenses afférentes à un marché de matériel prévu en 1920 et qui ne pourra être adjugé qu'en 1921. Une somme de même import restera disponible sur le Budget de 1920.
